

HONORAIRES DE TRANSACTION

1. VENTE (à la charge du VENDEUR)

1.1. HABITATION

- 8 % TTC
- 5 % TTC

Montant de la vente - honoraires inclus

inférieur à 150 000 euros
supérieur ou égal à 150 000 euros

1.2. FONDS DE COMMERCE

- 14 % TTC
- 10 % TTC

inférieur à 80 000 euros
supérieur ou égal à 80 000 euros

2. LOCATION

2.1 Location vide ou meublée, baux soumis a la loi du 6 juillet 1989

Honoraires à la charge du locataire :

- Visite du bien, constitution du dossier de candidature, et rédaction du bail :
8,00 € TTC / m² de surface habitable
- Réalisation de l'état des lieux : 2.50 € TTC / m² de surface habitable

Honoraires à la charge du propriétaire :

- Entremise et négociation : 2.50 € TTC / m² de surface habitable
- Visite du bien, constitution du dossier de candidature, et rédaction du bail :
8,00 € TTC / m² de surface habitable
- Réalisation de l'état des lieux : 2.50 € TTC / m² de surface habitable

2.2 Location autres baux commerce et bureau

Honoraires à la charge du locataire : 12% Hors Taxes du loyer hors charges annuel

Honoraires à la charge du propriétaire : 12% du loyer Hors Taxes hors charges annuel

HONORAIRES DE GESTION

- 8 % TTC du montant des sommes encaissées (hors dépôt de garantie) à la charge du BAILLEUR

Il est précisé que le taux actuel de la TVA de 20% est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.